

GÉOPOLITIQUE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

UNIVERSITÉ PARIS PANTHÉON-ASSAS
L3 ÉCONOMIE-GESTION
PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE

1

COURS ET MÉTHODES

- 12 séances de 3 heures :
 - en général le lundi de 17h à 20h00
 - précisément 17h05 à 18h25 // pause // 18h35 à 19h50
 - sauf le lundi 11 novembre 2024,
 - → rattrapage à fixer
- Vecteurs d'information :
 - le cours magistral, et « *seul le prononcé fait foi* »
 - site perso, sur lequel sera mis en ligne le pdf tiré de ce cours
- Modes d'interaction :
 - adresse e-mail dédiée : prof@gpeco.fr
 - dès la fin de ce cours :
 - 2 sujets type à préparer (travail personnel et facultatif), dont l'un sera corrigé à l'oral au début du cours (= 24 sujets type ...)
 - 2 documents à lire ou étudier dans l'intervalle, afin de vous cultiver et d'arriver mieux préparé au cours
 - examen oral les 14 (journée), 15 (matin) et 16 (matin) janvier 2025



PLAN DU COURS

Chapitre	Parties et approche thématique	Cours
1. Introduction : définition et contours de la géopolitique de l'économie mondiale	1.1. De quoi va-t-on parler ?	n°1 <input checked="" type="checkbox"/>
	1.2. Histoire de la géopolitique	n°2 <input checked="" type="checkbox"/>
	1.3. Géopolitique dans l'histoire des empires	n°3 <input checked="" type="checkbox"/>
2. La compétitions entre les États pour les ressources principales	2.1. La géopolitique des énergies fossiles	n°4 <input checked="" type="checkbox"/>
	2.2. La géopolitique de l'électricité	n°5 <input checked="" type="checkbox"/>
	2.3. La géopolitique des ressources minières	n°6 <input checked="" type="checkbox"/>
	2.3. La géopolitique des ressources alimentaires	n°6
3. D'une crise à l'autre : les Etats en première ligne	3.1. Les crises du système financier	n°7
	3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique	n°8
	3.3. La crise du commerce international	n°9
4. Le contrôle des actifs clés de l'économie	4.1. Les infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires	n°10
	4.2. L'espace	n°11
	4.3. Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications	n°12

RAPPEL DE M.04 & M.05 « LES ACTEURS »

M.04. Les états

- définis par leur territoire, leur population, leur gouvernement et leurs capacités d'interaction entre eux
- sont les acteurs principaux – au nombre d'environ 200 – de la géopolitique, y compris dans le champ économique
- en dépit de leur égalité théorique, leurs capacités d'intervention sont directement liées à leur prospérité économique

M.05. Les organisations internationales (OI), clubs, alliances et zones de libre échange (ZLE) :

- les états s'allient pour mettre en place des mécanismes destinés à favoriser les échanges (application de la théorie ricardienne des avantages comparatifs) tout en promouvant leurs intérêts
- ils créent pour cela des organisations internationales par des traités (ex. ONU, UIT, OMI ...)
- ou, de manière plus informelle, des cadres de travail *ad hoc* (G7, APEC...)
- et ils vont jusqu'à se créer des obligations mutuelles, voire à transférer des éléments de leur souveraineté (OMC, UE)

RAPPEL DU COURS M.05

M.05. Les OI, clubs, alliances et zones de libre échange

- la doctrine distingue 5 niveaux d'intégration (les « critères de de Béla-Balassa »), de la zone de libre-échange à l'intégration économique :
 - 1. ZLE → 2. union douanière
 - 3. marché commun → 4. union économique
 - 5. intégration économique
 - prolifération des ZLE, plus ou moins effectives ou virtuelles
- ... avec deux modèles attracteurs :
 - l'intégration économique de type Union européenne
 - et à l'opposé l'accord bilatéral du type « USA-tiers » ou « UE-tiers »
- mais ces deux modèles sont en crise grave (cf. cours n°9) :
 - entrée en vigueur partielle du traité CETA UE-Canada en 2017-09, mais la ratification totale par les # états européens est abandonnée
 - pause le début du mandat Trump (2017) des projets de TBI (TPP, TTIP), incertitude non levée par l'administration Biden et par l'UE
 - blocage de l'OMC maintenu : c'est donc un « pb US » et non un « pb Trump »
 - UE : BrExit et fragilisation des État-nations (Espagne ; UK)

RAPPEL DU COURS N°05

2. La compétition entre les États pour les ressources principales

2.3. La géopolitique des ressources minières

- les ressources minérales du sol et du sous-sol sont parfois encore plus concentrées que les énergies fossiles ($RC3 \gg 50\%$)
- sur le 1^{er} métal industriel (fer => acier), on constate une bascule du leadership du marché de l'Occident vers l'Asie, tant pour l'extraction que pour la production d'acier
- de même, pour les métaux critiques, notamment pour la transition énergétique :
 - concentration parfois importante ($RC3_{\text{Lithium}} = 88\%$) de l'extraction du minerai
 - concentration de la transformation particulièrement en Chine : minerai + coût de production + tolérance environnementale + charbon
- risque de décrochage industriel de l'UE et des USA :
 - réaction US dure, déjà lancée (cf. l'IRA, la guerre des semi-conducteurs)
 - prise de conscience par l'UE, mais peu d'effets tangibles à ce jour

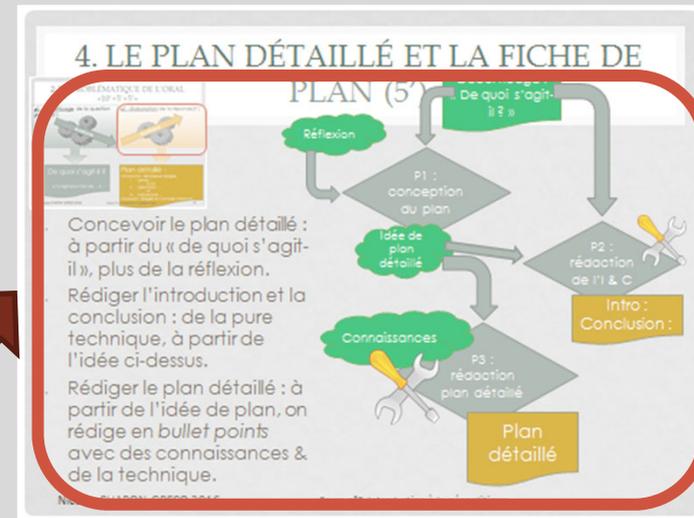
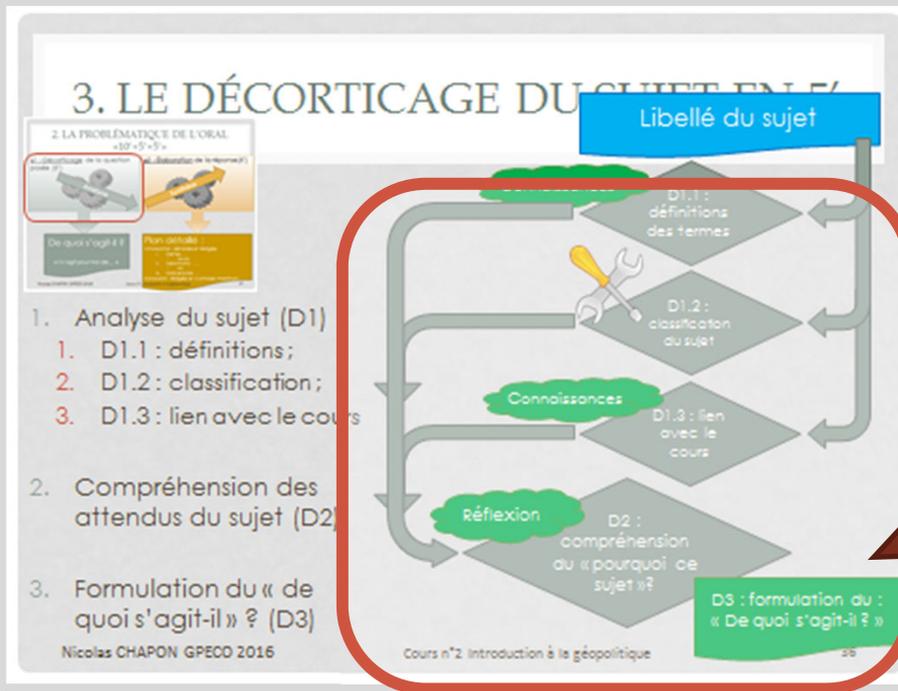
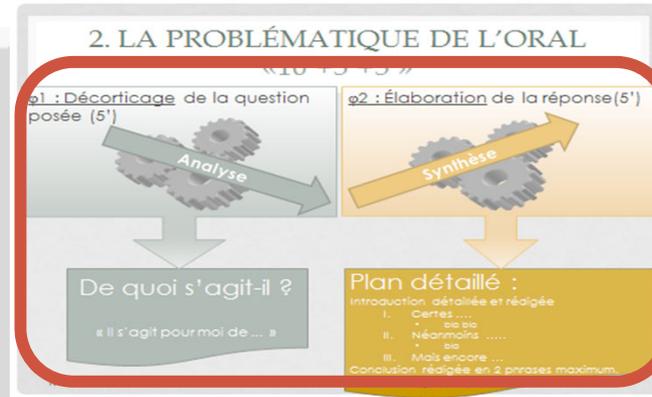
M06. OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à prof@gpeco.fr :
 - S09 : « ***Jusqu'où les états peuvent-ils s'associer sans perdre leur souveraineté ?*** »
 - S10 : « ***L'Europe est-elle en train de perdre la bataille des matériaux du XXIème siècle ?*** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
 - D09 : un [article de Géoconfluences sur sur les lignes de fracture au sein de l'Europe](#)
 - D10 : la carte globale de l'Europe

M.06. CORRIGÉ ORAL : DU DÉCORTICAGE DU SUJET AU PLAN DÉTAILLÉ



TRAVAIL PERSONNEL

S09 : « ***Jusqu'où les états peuvent-ils s'associer sans perdre leur souveraineté ?*** ».

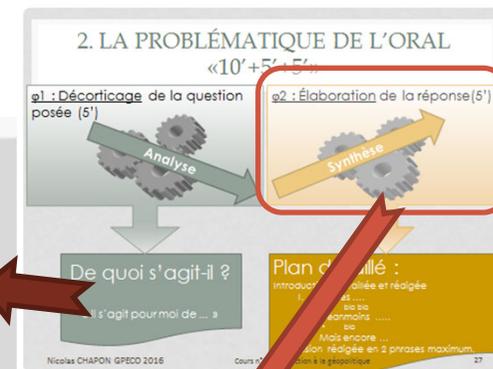
Décorticage (phase analytique) :

- D11 : définitions de État, souveraineté, s'associer
- D12 : question → y répondre
- D13 : cours n°4 &5, les acteurs de la GPE, les ZLE et autres formes d'association
- D2 : pourquoi ce sujet ? À force de s'associer, les E perdent-ils leur $S^{vté}$? Les compétences confiée à une OI ou les concessions accordées à d'autres états entament-t-elles la souveraineté ? Existe-t-il un point de bascule ou des critères à partir desquels ils perdent leur $S^{vté}$? Cette perte est-elle irréversible ?
- D3 : « *il s'agit donc pour moi de montrer qu'effectivement toute forme d'association emporte une atténuation de la souveraineté des états, mais qu'a contrario, seules les formes les plus abouties d'association (fédéralisme) sont irréversibles (... et encore...)* »

Rédaction du plan détaillé (phase synthétique)

JUSQU'OU LES ÉTATS PEUVENT-ILS S'ASSOCIER SANS PERDRE LEUR SOUVERAINETÉ ?

Il s'agit pour moi de montrer
« qu'effectivement **toute forme d'association** emporte une **atténuation de la souveraineté** des états, mais qu'a contrario, **seules les formes les plus abouties** d'association (fédéralisme) sont **irréversibles** (... et encore...). »



1. Concevoir le plan détaillé :
 1. à partir du « de quoi s'agit-il », plus de la réflexion ;
 2. idée de plan = 2 ou 3 phrases titres qui répondent à la question posée
2. Rédiger l'introduction et la conclusion : de la pure technique, à partir de l'idée ci-dessus.
3. Rédiger le plan détaillé : à partir de l'idée de plan, on rédige en *bullet points* avec des connaissances & de la technique.

D10 : LA CARTE DE L'EUROPE

- Mentaliser chaque pays (escargot),
- sa capitale
- son accès à la mer
- ses voisins
- sa population
- particularités de son économie
- ...



D.10. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

En Europe de # E enclavés :

- états alpins & issus du StERG :
 - Luxembourg
 - Suisse
 - Lichtenstein
 - Autriche
- Europe de l'Est :
 - Tchèque & Slovaquie
 - Hongrie
- Balkans
 - Serbie, Macédoine du N & Kosovo
- Ex. URSS :
 - Belarus / Biélorussie
 - Moldavie & Transnistrie
 - enclave russe de Kaliningrad

Quel pouvoir stabilisateur de l'UE ?

Le lundi 28 octobre 2024

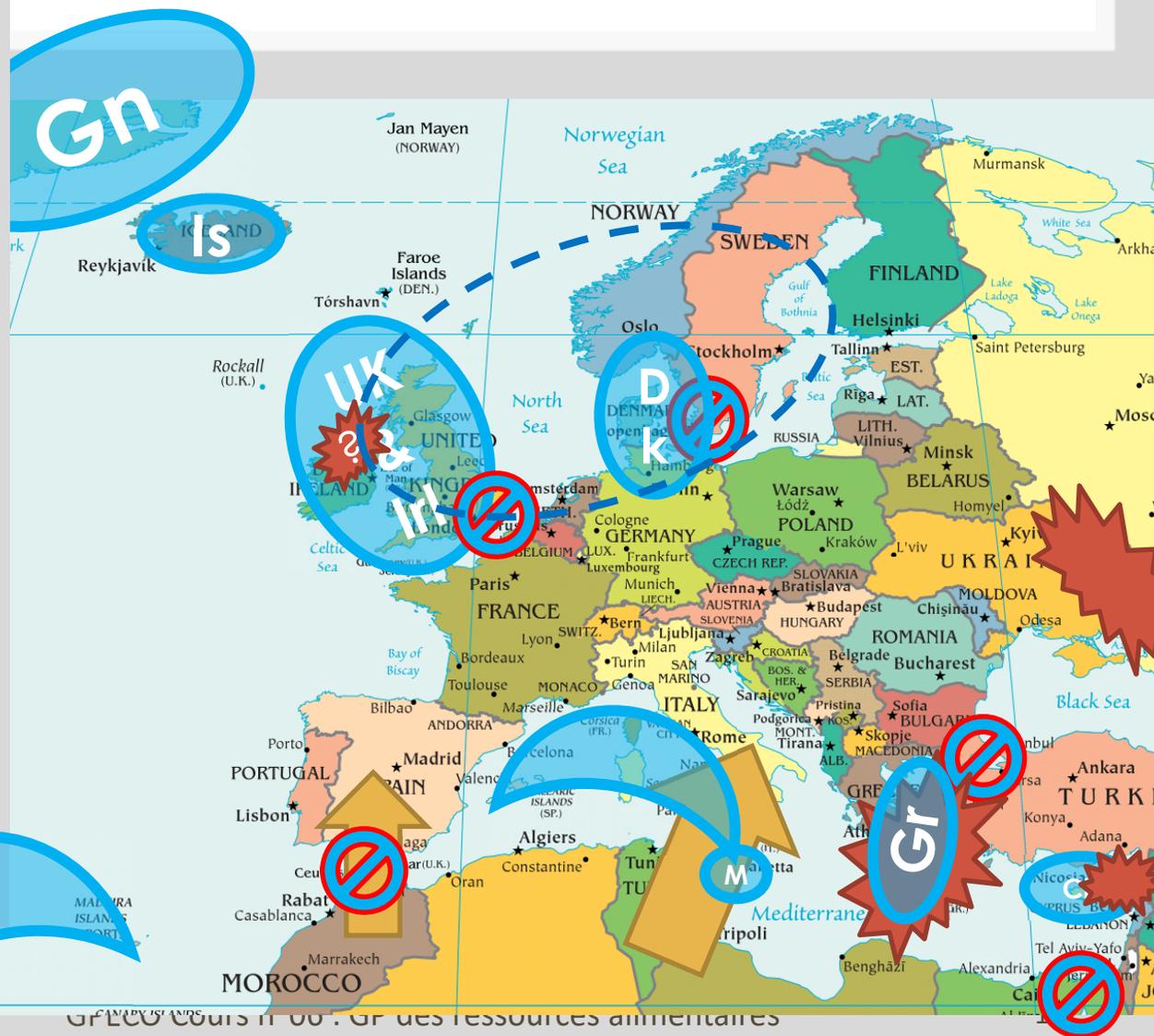
GPECO Cours n°06 : GP des ressources alimentaires



D.10. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Europe insulaire :

- archipel Britannique
- 2 îles-états +/- associées au Dk
- l'archipel grec
- Chypre & Malte
- les îles Fr, It, Esp & Port
- particularités :
 - peuples de la mer
 - détroits cruciaux
 - zones de friction Est/Ouest
 - et Sud / Nord.



D08 : LES PAYS D'EUROPE CONTINENTALE

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
Italie	Rome	60,4	34,8	50,2	
Espagne	Madrid	46,9	30,2	46,4	
France	Paris	68,0	44,7	54,0	
Belgique	Bruxelles	11,5	52,5	61,5	
Luxembourg	Luxembourg	0,7	135,0	140,0	
Pays-Bas	La Haye	17,5	57,8	68,5	
Allemagne	Berlin	84,7	51,1	63,3	
Pologne	Varsovie	38,0	18,5	41,7	
Tchéquie	Prague	10,7	27,6	47,5	
Slovaquie	Bratislava	5,5	21,6	38,7	
Autriche	Vienne	8,9	53,4	64,7	
Suisse	Berne	8,7	96,4	84,7	
Slovénie	Ljubljana	2,1	30,1	48,5	
Hongrie	Budapest	9,8	20,3	40,9	
Roumanie	Bucarest	21,1	14,8	36,6	
Bulgarie	Sofia	6,8	13,1	26,8	

D08 : LES PAYS D'EUROPE DU NORD ET DE L'EST

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/ha b PPA	Observation
Islande	Reykjavik	0,4	74,4	64,6	
Irlande	Dublin	5,0	101,5	124,6	
Royaume-Uni	Londres	67,9	49,7	55,3	Hors UE suite BrExit
Norvège	Oslo	5,5	99,4	77,8	Hors UE
Suède	Stockholm	10,5	58,2	62,9	
Danemark	Copenhague	5,9	68,1	69,3	
Finlande	Helsinki	5,5	53,8	58,0	
Estonie	Tallin	1,3	27,8	44,8	
Lettonie	Riga	1,9	21,3	37,3	
Lituanie	Vilnius	2,7	25,0	46,5	
Biélorussie	Minsk	9,5	6,4	21,7	
Ukraine	Kiev	< 44,0	3,5	12,7	Guerre + adhésions ?
Moldavie	Chisinau	2,7	5,4	16,7	Associ° ou Adh° UE ?
Russie	Moscou	146,2	12,6	30,0	Ennemi GP
Serbie	Belgrade	6,7	9,5	23,9	Ambiguïté E/W

M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

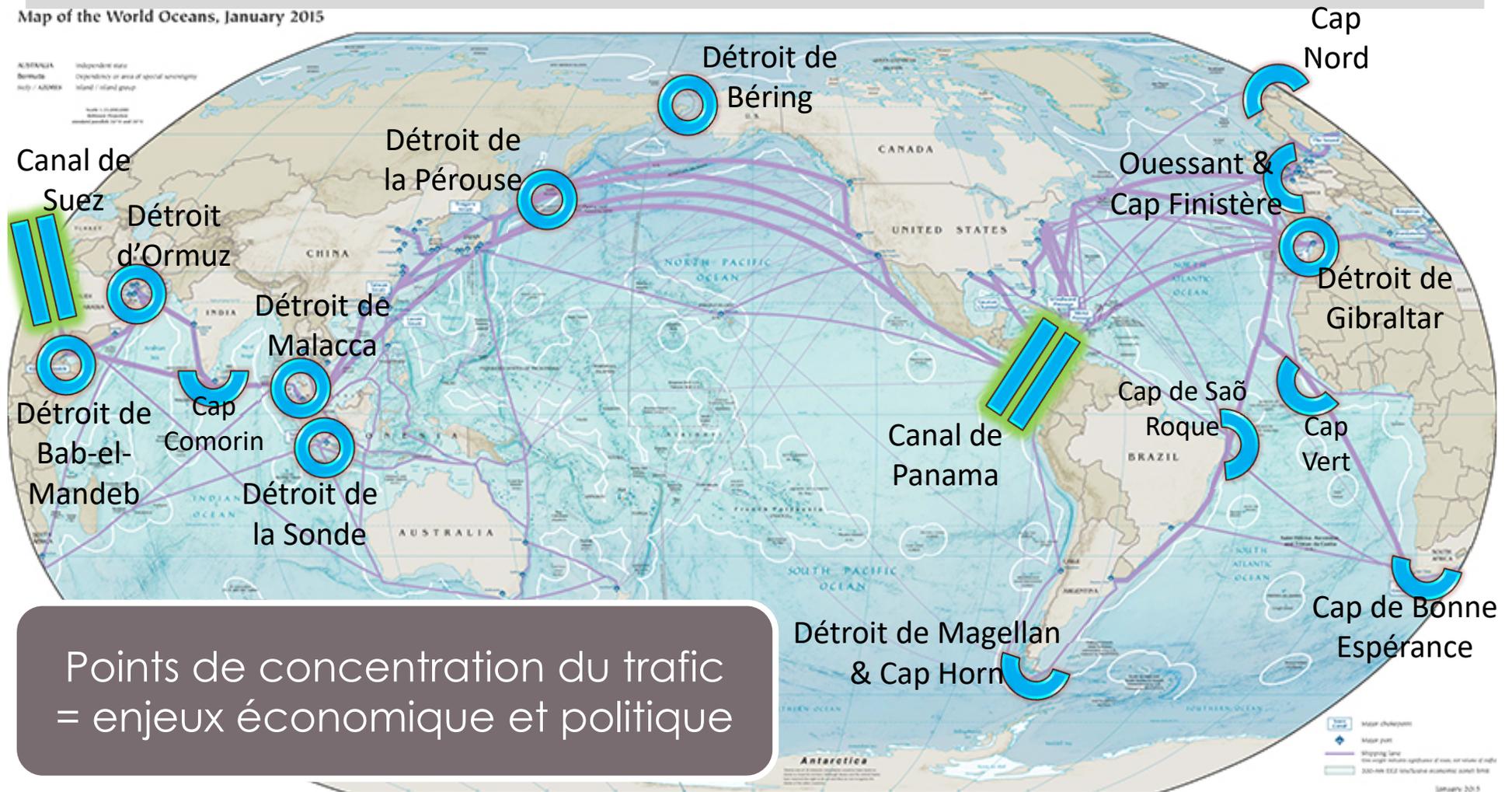
Nous considérerons les ressources de la mer selon 2 axes :

- **la mer, les océans, comme zone de transit** des hommes et des marchandises (ce cours n°6 et le cours n° 9 sur le commerce mondial et n°10 sur les infrastructures d'échanges) :
 - droit et particularités de la navigation maritime
 - géopolitique des échanges maritimes, des ports, des détroits et autres canaux
 - rôles et rivalités des États pour contrôler ces routes maritimes
- **l'appropriation et l'exploitation des espaces maritimes** par les états :
 - droit de la mer issu de la convention de *Montego Bay*
 - distinction entre la mer territoriale, les ZEE et les eaux libres
 - ressources accessibles et rivalité des États pour les contrôler

M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

La mer comme zone d'échange : **les routes maritimes**

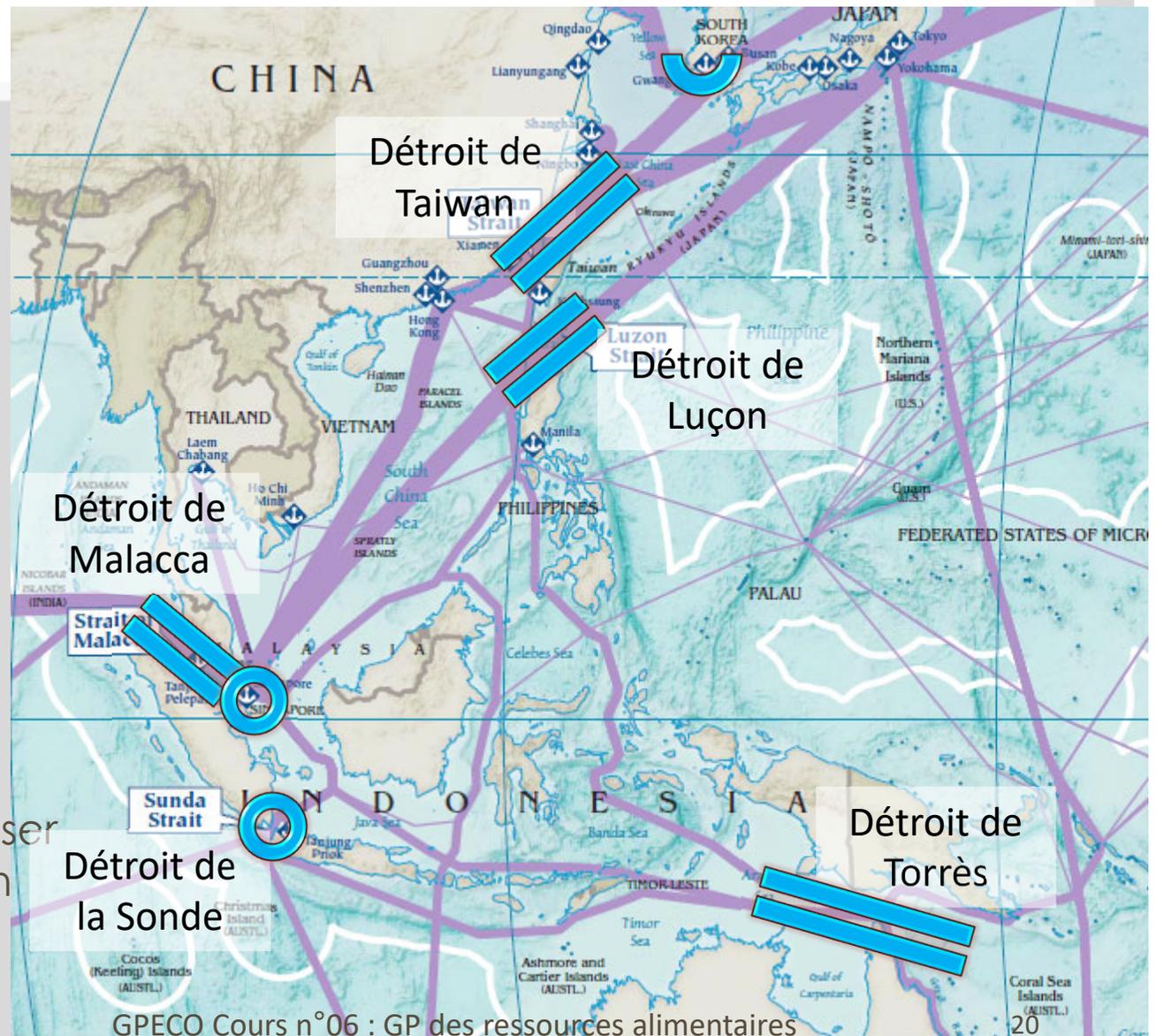
Map of the World Oceans, January 2015



M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

Zoom sur le Sud-Est asiatique :

- débouchés de la principale route maritime au départ de la Chine
- archipels et détroits qui en contrôlent l'accès
- facteur explicatif du « complexe obsidional » chinois
- → volonté de sécuriser ses accès à l'Océan



M.06. GP DES RESSOURCES DE LA MER

Normalisation et réglementation :

- l'organisation maritime internationale (OMI) :
 - agence spécialisée de l'ONU, participation active de tous les états, et pas seulement « maritimes » (>170 membres), basées à Londres
 - veille au corpus de règles & normes destinées à faciliter les transports
- l'OIANM : organisation internationale pour les aides à la navigation maritime :
 - en cours de création (27/08/2024), à la suite de l'association AISM
 - supervision des moyens d'aide à la navigation
 - basée dans le grand port maritime de Saint-Germain-en-Laye
- l'organisation hydrographique internationale (OHI) = les cartes marines
- indirectement, l'organisation mondiale du commerce (OMC) :
 - facilitation des échanges par réduction des obstacles au commerce
 - au titre des barrières non tarifaires, supervision du domaine et promotion de techniques ou de règles, notamment douanières, facilitant les échanges..

M.06. GP DES RESSOURCES DE LA MER

Normalisation et réglementation :

- corpus du droit international :
 - convention de *Montego Bay* (*UNCLOS, United Nations Convention on the Law on the Seas*) de 1982 : définition de la souveraineté et du pavillon des navires
 - convention *SOLAS (Safety Of Life at Sea)* : traité international de 1974, destiné à définir le système mondial de sécurité maritime (prévention, suivi, secours)
 - usage « privé » et gouvernemental des détroits et canaux : ex. convention de Montreux (passage par les détroits du Bosphore et les Dardanelles)
- les grands principes de la circulation maritime
 - liberté de circuler sur les mers (cf. # sur appropriation de la mer)
 - chaque navire est doté d'un pavillon (= une nationalité)
 - les États, avec leurs marines de guerre et leurs moyens de service public sont chargés d'assurer la régulation et la sécurité dans les zones maritimes
 - tout usage de la mer a l'obligation d'être en état de **sûreté** (état et équipement du navire, qualification équipage), d'agir en **sécurité** (météo, état de la mer, position, prudence) et de porter **secours** (assistance ...).

M.06. CONVENTION DE MONTEGO BAY

Art 56 de la convention : « dans la **zone économique exclusive**, l'État côtier a :

- a) des **droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles**, biologiques ou non biologiques, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents
- b) **jurisdiction**, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, en ce qui concerne :
 - i) la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages
 - ii) la recherche scientifique marine
 - iii) la protection et la préservation du milieu marin »

No. 31363
(continued — suite)

—
MULTILATERAL

UNCLOS

United Nations Convention on the Law of the Sea (with annexes, final act and procès-verbaux of rectification of the final act dated 3 March 1986 and 26 July 1993). Concluded at Montego Bay on 10 December 1982

*Authentic texts: Arabic, Chinese, English, French, Russian and Spanish.
Registered ex officio on 16 November 1994.*

—
MULTILATÉRAL

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (avec annexes, acte final et procès-verbaux de rectification de l'acte final en date des 3 mars 1986 et 26 juillet 1993). Conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982

*Textes authentiques : arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol.
Enregistrée d'office le 16 novembre 1994.*

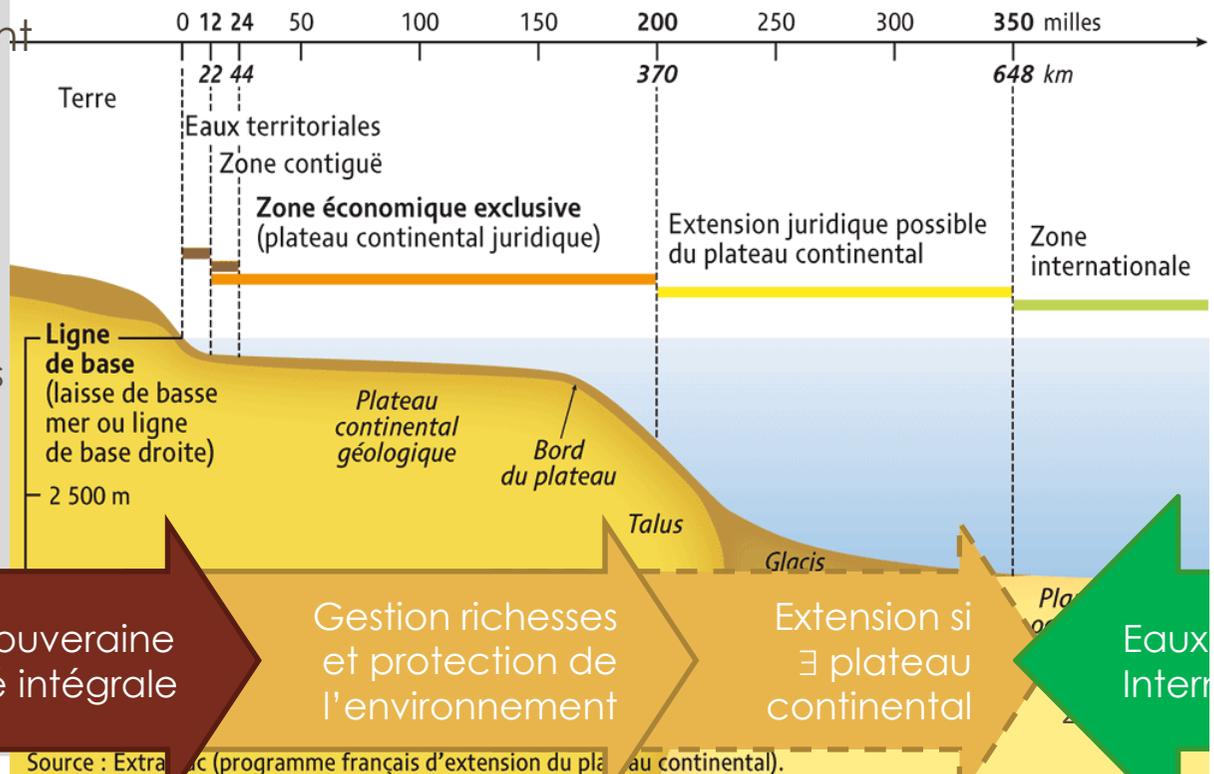
M.06. APPLICATION DE LA CMB

Quelques grands principes de l'appropriation des ressources de la mer :

- mers intérieures et eaux territoriales (jusqu'à 12N ≈ 20 km de la côte) ou contiguës (24N ≈ 40 km) : pleine souveraineté de l'État voisin, comme sur la terre
- **zone économique exclusive (200N ≈ 360 km)** : droit d'exploration, d'exploitation et de protection des ressources de la mer, du sol et du sous-sol
- extensions de ZEE (jsq 350N) : s'il existe un plateau continental (pour la Fr, Extraplac)

- délim^o haute mer : traités qui engagent ceux qui le veulent
- à proximité des côtes, principe d'équidistance et délimitation par traités bilat^x
- mais « droit du plus fort »
 - cf. pêche à la baleine
 - arbitrages Chine / Philippines
- revendications préventives hors du cadre juridique de l'UNCLOS :
 - Russie sur l'Arctique
 - mer de Chine méridionale

Délimitation des zones



Le lundi 28 octobre 2024

Source : Extraplac (programme français d'extension du plateau continental).

M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

Géopolitique de l'application de la convention de *Montego Bay*

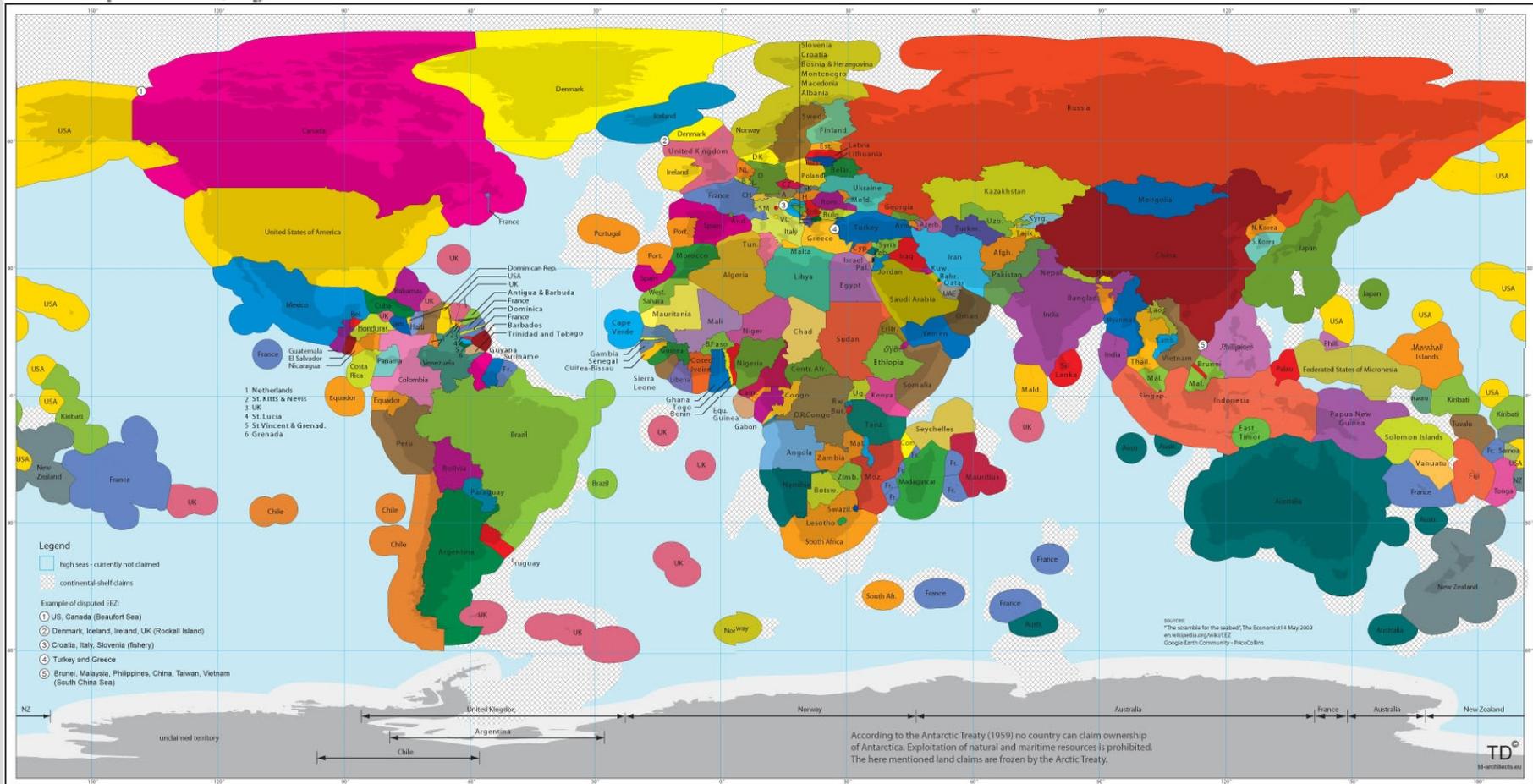
1. Une reconnaissance qui demeure partielle
 - nombre réduit d'états signataires (157 sur 193, en incluant des états enclavés)
 - nombre ratification un peu plus réduit
 - stagnation de l'extension de son application: il n'y a plus de progrès (8 ratifications seulement depuis 2010, dont aucun état significatif)
2. Des contestations nombreuses et puissantes
 - USA non signataires
 - la Chine signataire, l'a ratifiée, mais ne se considère manifestement plus liés par la convention (cf. appropriation territoriale de la mer de Chine méridionale)
 - traité Turquie / Lybie sur la méditerranée, aux principes opposés à ceux posés dans la CMB
3. En matière de souveraineté maritime, le droit du plus fort demeure le mieux appliqué ...

M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

L'appropriation progressive des océans et de la mer :

- terres émergées : 23% de la surface du globe,
- + ZEE : 47%, voire > 50% avec les extensions de ZEE en cours d'établissement.

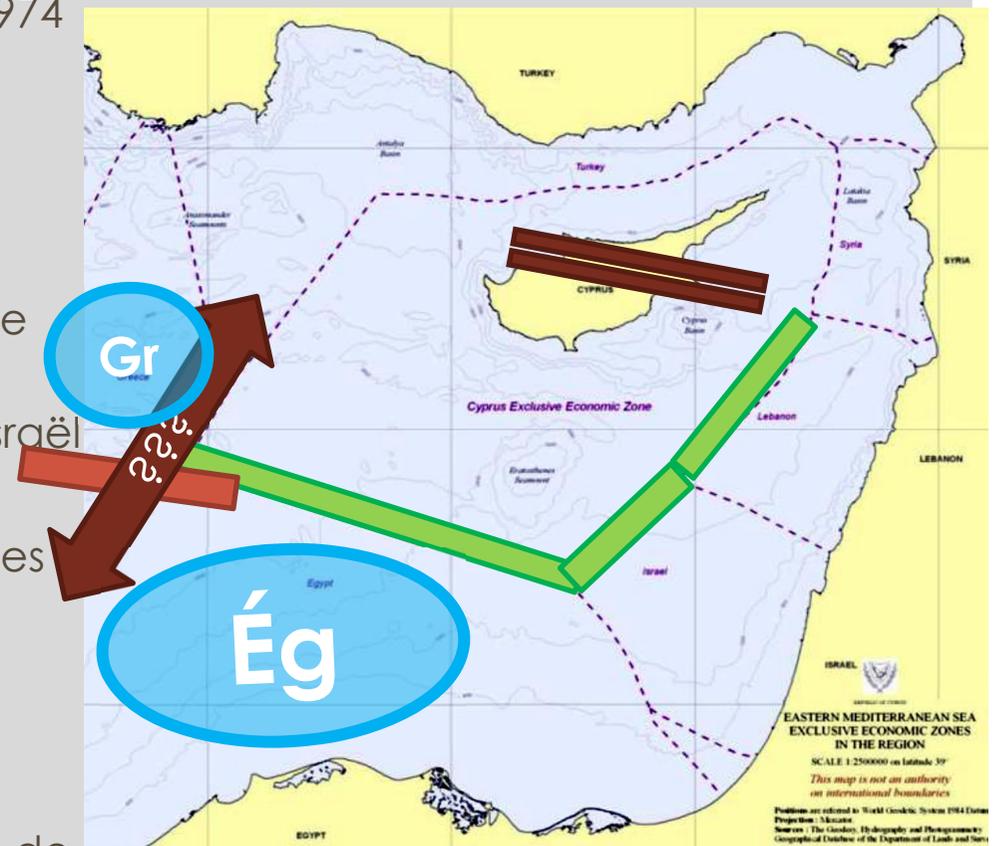
Political Map of the World, August 2013



M.06. LES RESSOURCES DE LA MER

Un exemple des rivalités interétatiques : la ZEE de Chypre

- partition de facto de l'île :
 - depuis intervention militaire turque 1974
 - non reconnu par la communauté internationale
 - complexe obsidional turc
- accords successifs / ZEE :
 - Rép. de Chypre / Israël (2010), Égypte (2003), Liban (2007)
 - alliance militaire et pétrolière avec Israël
 - mais tout est contesté par la Turquie
 - traité 2020 Turquie / autorités libyennes de Tripoli → continuité ZEE Tq/Ly
- découverte de gisements d'HC :
 - rivalité économique en plus des oppositions géopolitiques
 - blocage systématique par la Turquie de toute volonté chypriote d'exploiter ses ressources d'hydrocarbures.



2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Schématiquement, les ressources alimentaires sont prélevées :

- soit à la surface de la terre => agriculture, élevage, arboriculture, maraîchage
- soit dans l'eau => pêche, aquaculture

Elles sont constituées d'organismes vivants :

- plantes (dans toutes leurs composantes : fruits, graines, tiges, racines, feuilles ...), champignons
- animaux de tous types et de toutes espèces

L'Homme (= l'être humain, l'espèce humaine) y accède :

- soit en cultivant lui-même ou en élevant la ressource
- soit en prélevant une ressource qui se reconstitue (ou non) elle-même (pêche)
- avec de très grands écarts en matière de transformation et transport entre la récolte et la consommation

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Les zones agricoles sont plutôt rares :

- les terres cultivables ne représentent que 5% de la surface de la planète (22% des terres émergées)
- inégalement réparties : plutôt en hémisphère Nord / zones tempérées
- agriculture intensive dans les pays de l'OCDE & Asie du SE
- agriculture extensive : USA, Australie, Amérique du Sud

Une ressource sous pression :

- surfaces cultivables totales plutôt en recul :
 - urbanisation de la population => abandon de terres + absorption de terres
 - évolutions climatiques (effets + / -)
- hausse de la population mondiale & de son niveau de vie → besoins alimentaires
- nouveaux débouchés hors alimentation humaine ou animale : agro-carburants



2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

L'agriculture, un secteur économique qui nourrit le monde entier mais :

- valeur ajoutée négligeable pour les pays OCDE
- vs. productivité très élevée de leurs agriculteurs
- agriculture ↔ ruralité
- activité principale de la population en Afrique et en Asie du Sud

CHART 5: Value added in agriculture, Industry and services, share of GDP (2013)

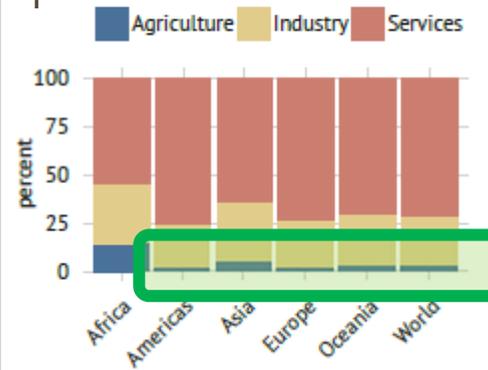


CHART 6: Agriculture value added per worker, countries with the highest values (2013)



FIGURE 1: Rural population, share of total population (percent)

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

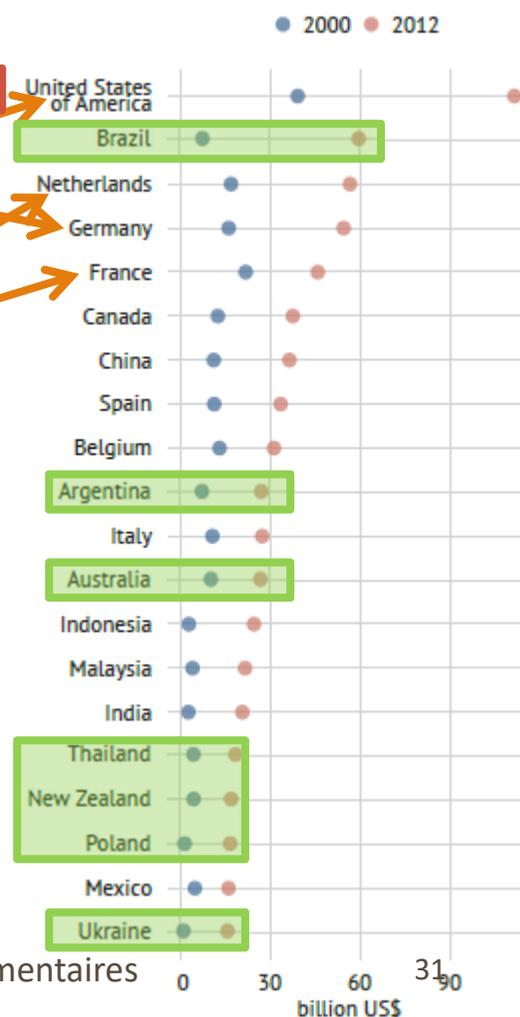
De ces paramètres physiques et humains découlent les déterminants de l'économie agro alimentaire en termes de spécialisation et d'échanges :

- importateurs et exportateurs : forte production, forts besoins, spécialisation et transformation
- exportateurs nets : pays vastes et/ou spécialisés dans l'agriculture
- importateurs nets : pays peuplés, forts besoins, et peu favorisés sur le plan agricole

CHART 56: Top food Importing countries In 2012



CHART 57: Top food exporting countries In 2012



2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Rapports de forces dans le domaine agro-alimentaire :

- domination technique et normative des pays occidentaux :
 - édicition des normes et des standards internationaux
 - influence économique des acteurs privés du domaine (des semences, et produits phytosanitaires à la transformation et la distribution)
 - soutien étatique subventions directes US, PAC de l'UE
 - et protectionnisme agricole de ces états, en théorie libéraux, par des barrières tarifaires (parfois) et non tarifaires (de plus en plus), souvent fondées sur des exigences sanitaires ou de protection du consommateur
- contestation par le « groupe de Cairns » :
 - groupe d'États « émergents » sur le plan agricole, structuré dans les 90's : Australie, Amérique du Sud, Afrique du Sud, Asie du Sud-Est
 - constitué dans le cadre du cycle de l'Uruguay du GATT pour contester, sans succès, la fermeture des marchés agricoles des pays les plus riches
- affirmation décomplexée de la Chine dans ce secteur :
 - besoins alimentaires hors du commun
 - politique de sécurisation des approvisionnements
 - → achats directs de denrées, sécurisation par achat de terres agricoles

2.4. EXEMPLE DE LA GP DU BLÉ

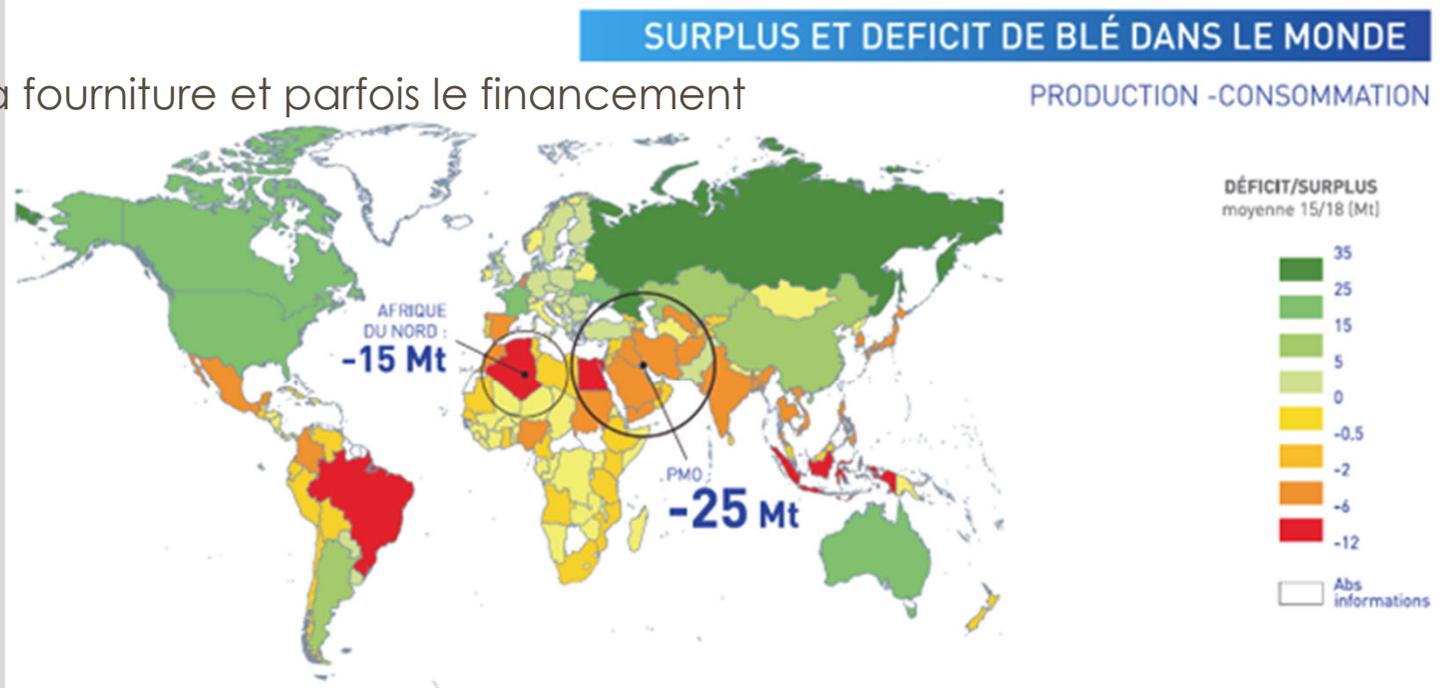
Les pays producteurs se concentrent dans les zones tempérées, la demande dans les zones équatoriales et tropicales.

Interventions étatiques dans les pays producteurs :

- favoriser les productions locales (USA) ou des pays alliés (Ukr)
- cordonner le marché dans la zone d'un marché intérieur (UE)

Et dans les pays importateurs :

- dépendance
- externe pour la fourniture et parfois le financement
- forte sensibilité politique
-



2.4. EXEMPLE DE LA GP DU BLÉ

La politique de l'UE en matière de blé :

- de la fin de la seconde guerre à 1990 : soutien des prix pour produire et nourrir l'Europe
- 1990 à 2010 : réduire la surproduction en assurant un revenu décent aux agriculteurs européens
- depuis 2010 : politique *farm to fork* (F2F), accompagnée la transition environnementale et énergétique : malthusianisme et mieux disant écologique

Résultat :

- contraction de la production locale (normes + météo)
- effet collatéral du soutien à la guerre en Ukraine
- → marché en tension, prix élevés, à la limite de la pénurie

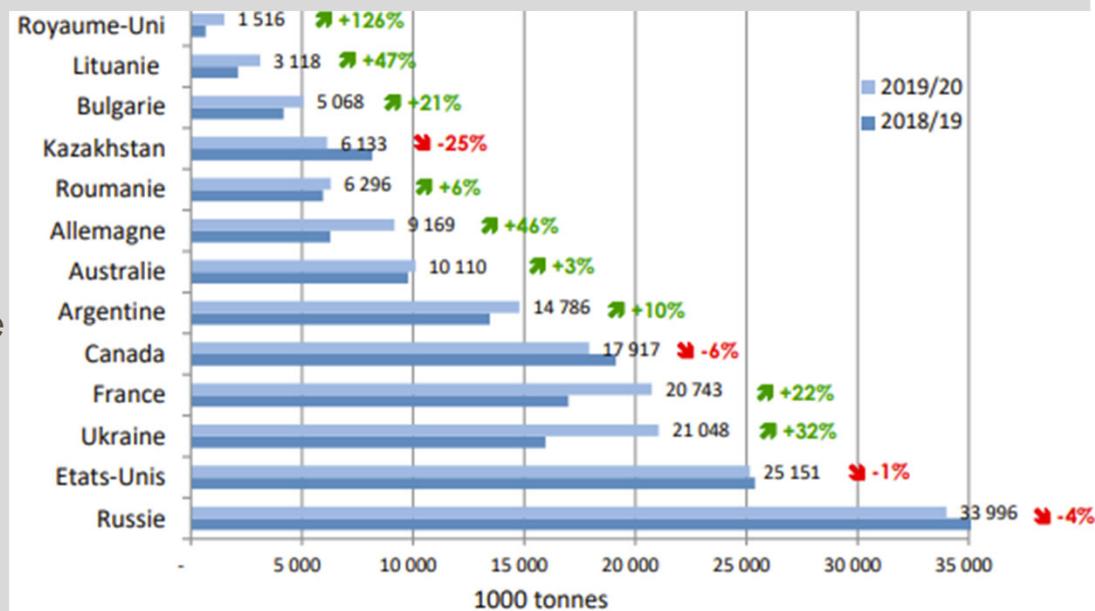


Figure 29 : Volumes de blé tendre exportés au cours des 2 dernières campagnes (1 000 tonnes)
(Sources : Comext, IGC)

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Plus généralement, vers une déstabilisation du système alimentaire mondial ?

- maintien du prix du blé à un niveau élevé (> 250€/t)
- perturbations de deux des principaux producteurs (Russie et Ukraine)
- forte hausse des coûts de production agricoles :
 - intrants agricoles (engrais) dépendant du gaz
 - hausse du prix de l'énergie
 - doutes sur la pérennité du modèle intensif (irrigation & chimie)
- perturbation des agricultures occidentales par la guerre cognitive des éco-activistes :
 - contestation des méthodes industrielles (mécanisation, irrigation ...)
 - dénigrement des filières traditionnelles (viande)
 - succès dans l'imposition de réglementation restrictives par l'UE (désherbants, insecticides, OGM) → baisse des rendements

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES DE LA MER

Quelques caractéristiques physiques du milieu :

- constitué de la surface de la mer, de la masse d'eau et des fonds marins
- habitat naturel de # espèces vivantes : plancton, coquillages, crustacés, poissons, mammifères marins
- vie favorisée par les apports de matière organiques, minérales, de lumière et de chaleur ainsi que les brassages de l'eau
- => très productive dans les zones tropicales et tempérées, proches des côtes
- => plus lente à se régénérer dans les grands fonds et les zones froides

Et des caractéristiques humaines :

- la mer n'est pas un habitat pérenne et naturel pour l'homme
- mais près de 80% de la population mondiale vit à moins de 200km de la mer
- les États sont souverains sur leurs eaux territoriales (12 ou 24N), et s'organisent pour exploiter leurs ZEE (200N)
- la haute mer (au-delà des ZEE) n'est pas appropriée mais également peu régulée : tout le monde peut y puiser sans beaucoup de régulation

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES DE LA MER

Très forte croissance puis plafonnement de la pêche :

- très fort développement de la pêche après la WWII : abondance de la ressource qui était à l'abandon, industrialisation de la pêche (motorisation des navires, taille des filets, surgélation et conditionnement à bord)
- domination des économies développées et des pays à tradition maritimes
- raréfaction des ressources les plus facilement accessibles à partir des 1980'
- appropriation concomitante par les États (1982, traité de *Montego Bay*)
- → limites physiques atteintes dès la fin du XX^{ème} , stagnation 90Mt depuis 2010
- exigence d'apports en protéines de populations nombreuses en forte hausse de niveau de vie (Inde, Chine, Indonésie, Viêt-Nam)
- → compétition et rivalité entre les États pour permettre à leurs flottes de pêche de trouver des ressources halieutiques disponibles

En conséquence, passage d'une économie de prédation à une exploitation plus raisonnable des ressources de la mer ?

- mep de régulation zonales (UE) ou thématiques (pêche à la baleine) : interdictions, restrictions et quotas de pêche (à des fins de régénération)
- bascule vers l'aquaculture, avec les enjeux environnementaux sous-jacents

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Les ressources piscicoles :

- bascule manifeste vers l'aquaculture
- dépendance \leftrightarrow population (& densité) ;

Traditions alimentaires & situation géographique.

CHART 52: Per capita fish food supply

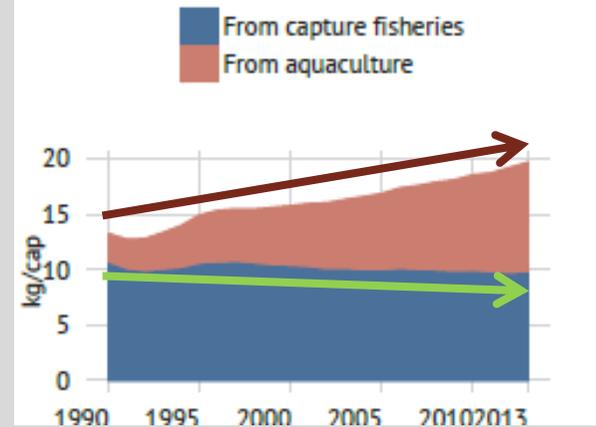


CHART 53: 20 countries with highest value of capture production (2013)



CHART 54: 20 countries with highest value of aquaculture production (2013)



2.4. LES RESSOURCES DE LA MER

En dépit de l'aquaculture et de la prise en conscience environnementale, de nombreux défis subsistent :

- un secteur malaisé à réguler sur le plan international :
 - 50% de la surface du globe (zones océaniques) échappent à toute juridiction étatique
 - rien n'empêche les comportements de passager clandestin en haute mer, d'autant qu'un navire peut agir en restant en permanence sous la juridiction de son état de pavillon (port => eaux territoriales => ZEE => haute mer)
- l'aquaculture durable est encore en devenir :
 - ressources en protéine pour les fermes aquacoles (si ce sont des anchois du Pérou cela ne résout rien à la sur-pêche)
 - régulation, retraitement des déjections de poissons d'élevage
 - concentration d'espèces faites pour les grands espaces → épizootie

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES DE LA MER

La mer et la pêche sont aussi un théâtre pour l'affirmation de la puissance géopolitique :

- régulation par les États titulaires de ZEE de l'accès à leurs zone de pêche :
 - exemple du conflit France/UK suite au BrExit, pour les pêcheurs français
- utilisation des flottilles de pêches à des fins géopolitiques :
 - ex., pendant la Guerre Froide, des « chalutiers russes » au large de Brest
 - actions concertées avec les autorités des navires de pêches chinois en mer de Chine méridionale : pêche dans une zone contestée => réaction des gardes côtes du pays riverain => intervention des garde-côtes chinois, voire de la marine pour les départager ... et y rester
 - exploration lointaine et incursion de chalutiers chinois dans les ZEE tierces (ex. de la ZEE française en Polynésie) à des fins officielles scientifiques ou de prospection
- contestation par certains états du bien-fondé des régulations :
 - ex. Norvège, Islande et Japon au sujet de la pêche aux cétacés

2.4. LES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Focus sur une ressources du vivant non alimentaire, **le bois** :

- producteurs : pays vastes, scandinaves ou équatoriaux
- nombreux pays spécialisés et/ou transformateurs du bois
- réserves, idem production, mais renouvelables (gestion responsable).



CHART 72: Top 20 exporters of forest products (2012)



CHART 73: Top 20 Importers of forest products (2012)



OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à prof@gpeco.fr :
 - S11 : « **L'appropriation des ressources de la mer** »
 - S12 : « **Qui contrôle le commerce des produits agro-alimentaires ?** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
 - D11 : un article sur la gestion des taux directeurs (BCE vs. FED)
 - D12 : la carte globale de l'Asie centrale

D12 : LA CARTE DE L'ASIE CENTRALE

1. Mentaliser la position géographique de chaque pays, son accès à la mer, ses voisins ...
2. Faire le lien avec quelque critères de géographie humaine que vous pourriez connaître : sa capitale, sa population, les particularités de son économie ...

